

Décision modificative n°1 du 27 juin 2013

Intervention de Pierre Camani

Président du Conseil général
Sénateur de Lot-et-Garonne

Chers collègues,
Mesdames, messieurs,

Après le fructueux débat que nous avons eu avec Monsieur le Préfet, nous reprenons le cours de nos travaux.

Cette session nous permettra d'aborder plusieurs questions d'importance pour le département dans les domaines de l'action sociale, du développement territorial ou de l'organisation des services publics départementaux.

Le contexte qui constitue la toile de fond de nos débats mérite d'être abordé :

- Contexte climatologique particulier qui doit nous amener à suivre de près les évaluations des filières agricoles qui ont à souffrir de ces intempéries

- La situation économique ensuite marquée par une instabilité persistante. La France est sortie de la récession au printemps mais l'activité devrait rester atone au second semestre. La croissance devrait ainsi demeurer nulle pour la seconde année consécutive. Le PIB n'aura toujours pas, fin 2013, retrouvé son niveau d'avant crise, après 6 années de léthargie économique. Le Gouvernement a pris la mesure de la situation en proposant un renforcement des dispositifs d'emplois aidés et de nouvelles mesures incitatives pour lutter contre les emplois non pourvus. Ces politiques viendront compléter l'effort structurel de restauration de la compétitivité des entreprises par le CICE et la simplification administrative du fonctionnement du marché du travail validée par les partenaires sociaux.

- La situation institutionnelle enfin avec une nouvelle étape de la décentralisation qui commence à prendre forme avec une très forte implication du Parlement dans la redéfinition de l'action publique territoriale. Le 6 juin dernier, les sénateurs ont adopté le premier volet de la réforme des collectivités. En l'état, le texte permet notamment de restaurer la clause de compétence générale des départements et sécurise leurs interventions dans des domaines essentiels, bien que situés hors du strict champ des obligations légales. Cette clarification est bienvenue puisqu'elle permettra aux conseils généraux de poursuivre leurs interventions en faveur des universités, des réseaux routiers nationaux, ou encore du développement économique et agricole. En outre, le texte confirme le chef de filât des départements en matière d'action sociale, de solidarité territoriale mais aussi, et c'est une évolution appréciable, dans le domaine de l'aménagement numérique.

Le tourisme, qui a fait l'objet d'âpres discussions, restera pour sa part du domaine des compétences partagées entre les échelons locaux : aux régions le rayonnement d'ensemble, aux départements et aux communes l'accompagnement des projets et les réalisations concrètes. Enfin, le texte donne un signal fort en faveur des territoires ruraux qui se voient proposer un outil de développement d'ingénierie et de mutualisation avec la création des Pôle Ruraux d'Aménagement et de Coopération. A l'échelle infra-départementale, les EPCI pourront ainsi converger dans une démarche de projet et de contractualisation.

Le paysage institutionnel local est en passe de connaître de profondes mutations. Je ne manquerai pas de vous rapporter les principaux aspects au cours des prochains mois.

Nous serons par ailleurs prochainement appelés, au cours du second semestre, à donner notre avis sur le projet de redécoupage des cantons résultant de la suppression du conseiller général par la loi du 17 décembre 2010 et de la décision d'alors de porter à 27 le nombre de conseillers territoriaux pour le département de Lot et Garonne. La loi du 18 mai 2013, relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers intercommunaux et des conseillers départementaux a permis de recréer un cadre électif propre aux élus départementaux et permettra l'élection de 21 hommes et 21 femmes pour constituer

l'assemblée départementale en 2015. Les périmètres des futures circonscriptions électorales nous seront soumis pour avis par le représentant de l'Etat dans le département.

Au-delà de la question de la représentation électorale et du progrès majeur qui sera réalisé avec l'instauration de la parité, il me semble que la question la plus essentielle qui se pose aujourd'hui aux conseils généraux tient aux réformes qu'il leur faut mettre en œuvre pour assurer leur viabilité et leur utilité collective.

Baisse annoncée des dotations de l'Etat, levier fiscal difficilement mobilisable depuis la réforme de la fiscalité locale, effet de ciseau généré par l'essor des dépenses sociales, attentes de la population en matière d'aménagement du territoire.

Ces contraintes nouvelles et les tensions financières qu'elles provoquent seront sources de changement.

Prenons notre exemple.

Le compte administratif 2012 que vous adopterez aujourd'hui se caractérise par une diminution sensible de l'épargne brute de la collectivité, réduite de 17 millions d'€. Celle-ci s'explique aux deux tiers par les conséquences de la réforme fiscale de 2010 qui, en diminuant de moitié le levier fiscal du Conseil général, l'a privé de la dynamique naturelle des bases et d'un volant de recettes de l'ordre de 11 millions d'€ en 2012, à législation constante. L'autre composante de la dégradation de notre épargne, schématiquement le troisième tiers, tient à l'envol des dépenses sociales pour près de 8 millions d'€. Il est aisé de comprendre à quel point le Conseil général est pris en tenaille par des évolutions échappant aux prérogatives de notre seule assemblée : un cadre légal plus restrictif en matière de recettes, une société marquée par la crise sociale et le vieillissement démographique en matière de dépenses, voilà qui résume en peu de mots notre situation budgétaire.

Nous ne sommes pas une exception puisqu'au plan national, les départements sont d'ailleurs la catégorie de collectivité dont l'épargne brute chute le plus entre 2012 et 2011. Seules les communes sont parvenues à améliorer leurs comptes sur la même période.

La situation est donc paradoxale puisque jamais les départements n'ont été aussi présents et aussi utiles qu'à ce jour dans la vie de nos concitoyens - le rapport d'activité 2012 des services départementaux en rend un aperçu convainquant - mais dans le même temps, jamais les conseils généraux n'ont été aussi désargentés, et tout spécialement les départements ruraux et peu industriels, ceux pour qui les charges sont lourdes tandis que les recettes sont faibles voire friables. L'inégale répartition de la richesse fiscale sur le territoire est devenue plus criante encore avec la réforme de 2010. Un seul chiffre pour l'illustrer : l'Île de France concentre à elle seule 33 % du produit national de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises alors qu'elle ne disposait que de 18 % du produit de la Taxe Professionnelle.

Le Gouvernement, dans le cadre de la recherche de meilleurs mécanismes de couverture des allocations individuelles de solidarité, devrait d'ailleurs faire des propositions en matière de péréquation des ressources entre départements.

La décision modificative du budget qui vous est soumise aujourd'hui et que Marcel Calmette détaillera dans quelques instants est à l'image de la période que nous traversons. Son montant, hors opérations d'ordre, est résolument faible et ne correspond qu'à quelques ajustements mineurs en faveur de programmes départementaux. Il illustre la rigueur de gestion qui est la nôtre et la sincérité du budget primitif voté en mars dernier. La DM1 se veut prévoyante puisque nous affectons 800 000 € d'ajustement de recettes fiscales à la minoration envisageable du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) que les premiers mois de l'année laissent entrevoir. Nous constatons en effet sur les 5 premiers mois de l'année un produit inférieur de 340 000 € à nos prévisions du BP, lesquelles tablaient déjà sur une baisse de 10 % par rapport au produit perçu en 2012. L'évolution entre 2012 et 2013 sera donc particulièrement mauvaise. Si l'on additionne le produit direct des DMTO et le Fonds National de Péréquation des DMTO, qui baisse, nous passerons en un an de 29,1 à 23,9 millions d'€, plus de 5 millions d'€ en moins, soit une baisse de 18 % en un exercice.

Inutile de vous dire que de telles évolutions ne seront pas sans conséquence sur nos grands équilibres, d'autant que depuis le début de l'année, les chiffres du RSA ne sont pas bons puisque nous recensons 300 bénéficiaires supplémentaires entre janvier et mars, soit une hausse de 2 % du nombre de prestations en l'espace d'un trimestre. Si cette évolution devait se poursuivre, nous connaîtrions alors la plus forte augmentation annuelle depuis le transfert de l'allocation du RMI au Conseil général il y a 10 ans. La politique départementale d'accompagnement, de retour à l'emploi et de contrôle a beau avoir été nettement renforcée, elle ne résiste pas à la lame de fond de la dégradation économique. Là encore, nous amplifions une tendance nationale inscrite dans un cadre légal.

En réponse, le Conseil général s'est donc fortement mobilisé pour négocier au mieux nos contrats de prêts pour 2013 et pour justifier l'éligibilité du département à la seconde enveloppe du Fonds de soutien aux départements en difficultés dont l'attribution sera connue dans les prochains jours. J'en profite pour saluer l'investissement de notre direction des finances dans ces dossiers.

Compte tenu des circonstances, j'ai par ailleurs formulé auprès de Réseau Ferré de France l'exigence d'un moratoire de 3 ans sur le concours financier du département à la réalisation de la LGV Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux dont la mise en service est prévue pour 2018, sachant que le département a d'ores et déjà honoré près du tiers de son engagement. En clair, le Conseil général n'abondera pas sa contribution à l'investissement LGV pendant 3 ans, en attendant retour à meilleure fortune pour nos comptes.

Je souhaite pour conclure attirer votre attention sur les décisions d'importance dont nous serons appelés à débattre aujourd'hui et qui illustrent s'il fallait le rappeler le large spectre d'intervention du département et son utilité dans la vie quotidienne du territoire et de ses habitants.

Nous traiterons en premier lieu du secteur de l'aide à domicile aux personnes dépendantes, pourvoyeur de plus de 1500 emplois en Lot et Garonne. Je prendrai, passée notre réunion, un arrêté de revalorisation du tarif horaire au premier juillet, qui fera passer celui-ci de 18,50 euros à 18,80 euros. Il viendra clore un cycle de rattrapage de 5 années durant lesquelles nous aurons accru le remboursement horaire de près de 17 %. Nous serons aussi passé d'un des tarifs les plus faibles de France à un tarif qui s'inscrit dans la moyenne haute des départements d'Aquitaine. De plus, puisque le secteur connaît malgré tout des tensions, je vous propose que nous engagions aux côtés des associations prestataires une démarche d'audit. Jean Luc Barbe et moi-même avons reçu les intervenants pas plus tard qu'hier pour un échange de vues à ce sujet. Il s'est avéré très constructif. L'audit que nous proposons et qui est attendu par les associations vise à améliorer et rationaliser leur fonctionnement.

Nous débattons en second lieu de nouvelles mesures en faveur de la sécurité des jeunes enfants dans les transports scolaires. Cette réflexion, activement conduite par Christian Ferrullo depuis plusieurs mois, et dont le tragique accident de Saint Jean de Thurac qui coûta la vie à un enfant de maternelle, vient conforter la nécessité, trouve là son aboutissement par des décisions concertées et mesurées. Le transport scolaire est l'affaire de tous. Les élus locaux auxquels nous demandons quelques efforts l'ont je crois bien perçu et ont fait preuve, au cours des discussions préalables, d'un sens des responsabilités qui les honore.

Je proposerai en troisième lieu que le Département adhère au Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes, le SDCI, afin de garantir la ressource en eau pour les exploitations agricoles situées sur les bassins déficitaires. La semaine dernière, l'Agence de l'eau nous rappelait qu'elle prioriserait dans ses financements les projets sous maîtrise d'ouvrage public, à portée collective et d'une dimension suffisante en terme de volume de stockage. C'est précisément le sens de l'adhésion du Conseil général à cette structure et du soutien financier que nous apporterons aux projets de réserve de substitution.

En quatrième lieu, nous engagerons deux démarches en matière de développement économique et territoriale. La première concernera le portage des opérations d'immobilier d'entreprise pour lesquelles le Lot et Garonne ne dispose pas à ce jour d'outil adapté à vocation départementale. Les réussites qui ont été les nôtres dans les dossiers Fonroche et Boncolac pourraient ainsi faire école dans un cadre dédié. La seconde concernera l'élaboration d'un projet d'Investissement Territorial Intégré commun aux cinq

départements aquitains dans le cadre de la refonte des programmes européens à l'horizon 2015. Derrière ce barbarisme, dont seul Jacques Bilirit qui suit le dossier pour notre compte est familier, se cache la volonté d'intégrer aux futurs règlements FEDER, FEADER et FSE les préoccupations des territoires ruraux et des villes moyennes. Une présentation plus détaillée aura lieu tout à l'heure.

En cinquième et dernier lieu, en même temps que nous procéderons à la programmation 2013 des subventions aux communes et aux tiers pour la conservation des monuments historiques, madame Claire Pasut reviendra sur les effets concrets de notre politique qui produit des résultats en termes de préservation patrimoniale mais aussi en termes d'attractivité touristique. Car notre département regorge de ressources en la matière et n'a rien à envier à ses voisins géographiques.

Notre session, dans sa diversité, sera donc bel et bien l'image des principes qui fondent l'action du Conseil général de Lot et Garonne : gestion rigoureuse, amélioration des services publics, renforcement de la solidarité, développement économique et préparation de l'avenir.

Je vous remercie de votre attention

NB : Seul le prononcé fait foi.